

MAHALON

- enquête de l'an 12

- " 1809 = chapelle, presbytère

- 1813 = chapelle

- 1814 = état des biens

at ala

une

M.

✓
Mahalon

Le presbitere appartient à la
Commune et est en assez bonne
Réparation.

✓
Mechalou

Deux chapelles, L'une Dedicée
à St pierre et L'autre à St fieur,
Toutes les deux utiles au culte.

Messieurs,

pour Répondre a vos questions je les mettrai
par ordre selon que vous les proposez. ainsi
je vous dirai

- 1^o que le patron de la paroisse de mahalon
est St magloire.
- 2^o qu'il y a dans cette commune environ onze cents
citoyens dont environ sept cents communians.
- 3^o qu'avant la Revolution on croyoit que trois
prêtres étoient absolument nécessaires pour la
dépense de cette commune; car on a toujours plus
considéré sa grande étendue que sa population;
puisque cinq six villages sont a une lieue et
demie du bourg, sans compter un grand nombre d'autres
dont les plus près sont a trois quart de lieue
et d'avantage.
- 4^o que Mr Charles Desbert seul cette paroisse depuis
le 13^o decembre, puisque depuis ce tems je n'ai pu
le secourir en rien; quoi qu'il ait eu un
grand nombre de malades, dont douze seroient
morts sans fausement, s'il ne s'étoit parvenu
pour parcourir une vaste étendue de terrain.

10

5.^e que je vous prie de me de laisser pour
me secourir.

6.^e que je m'appelle Jacques Sagbleis né au lieu de
Sandres, paroisse de plégoz, arrondissement de
pout. Croix, le 25 juillet 1743 et promu au
sacerdoce le 27 mars 1773.

que m^r. Henry Charles né au même lieu que
moi le 9 janvier 1763 a été promu au sacerdoce
en 1790.

7.^e que le prédicateur du carême avoit pour station
les Eglises de mahalon, de meilard et de quide.
comme je n'ai pas connaissance que vous ayez désigné
personne pour cette station, je me propose de
prêcher dans mon Eglise seulement ne pouvant
aller ailleurs ni à pied ni à cheval.
de tout quoi j'atteste la vérité a mahalon le 16.^e
février 1884.

Jacques Sagbleis desservant

Mahalon 26. juin 1914

Monsieur,

pour répondre à la circulaire
de Mgr Du 7. du courant, je dirai
que l'Eglise de Mahalon n'a
absolument aucune rente.

M. Canivet qui est venu faire
un tour dans la famille, m'a assuré
que vous jouissiez d'une santé parfaite.
je vous en souhaite la continuation.

Votre très humble
et très obéissant S.
q. S. M. D.
Charles

Mahalon 28. mars 1813.

V

Monsieur,

pour répondre à la circulaire de M. M.
Les grands Vicaires, je dirai qu'il y a deux
Chapelles dans le paroisse de Mahalon.
elles appartiennent à la commune. Sans être
nécessaires au culte, elles sont utiles à cause
de la dévotion du peuple. elles ont été jusqu'ici
assez bien réparées, et continueroient de
l'être, si la quête n'étoit pas défendue. je vous
ai toujours représenté que le peuple de
Mahalon étoit pauvre, mais religieux.
je suis sûr qu'il seroit étourdi, pour ne pas
dire scandalisé, si on interdisoit ses chapelles.

Bonne Santé et Longue Vie vous désire
de tout son cœur.

p. S. L'une des chapelles est dédiée
à St Pierre et l'autre à St Jean.

Votre très humble et très
obéissant Sr
Charles